



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel
Pôle environnement et guichet unique ICPE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Révision du Plan de Prévention du Risque inondation Loire
VAL DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE**

**communes de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, LA MARCHE, MESVES-SUR-LOIRE,
POUILLY-SUR-LOIRE, TRACY-SUR-LOIRE et TRONSANGES**

Direction départementale des territoires de la Nièvre

Par arrêté préfectoral n° 58-2019-09-02-001 du 2 septembre 2019, il sera procédé, du mardi 24 septembre à partir de 9h00 au vendredi 25 octobre 2019 jusqu'à 17h30, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la révision du Plan de Prévention du Risque inondation Loire VAL DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, concernant les communes de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, LA MARCHE, MESVES-SUR-LOIRE, POUILLY-SUR-LOIRE, TRACY-SUR-LOIRE et TRONSANGES.

À l'issue de la procédure, le Plan de Prévention du Risque inondation Loire VAL DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, éventuellement amendé, sera approuvé par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

M. Robert LECAS a été désigné commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de DIJON.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre à l'adresse suivante : www.nievre.gouv.fr (onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État"). Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête,
- sur support papier, à la mairie de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE (siège de l'enquête), LA MARCHE, MESVES-SUR-LOIRE, POUILLY-SUR-LOIRE, TRACY-SUR-LOIRE et TRONSANGES. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur,
- aux sièges des communautés de communes LOIRE, NIÈVRE ET BRETRANGES et LOIRE, VIGNOBLES ET NOHAIN.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, à l'attention du commissaire enquêteur. Ces dernières seront annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

L'enquête publique concerne le territoire des communes de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, LA MARCHE, MESVES-SUR-LOIRE, POUILLY-SUR-LOIRE, TRACY-SUR-LOIRE et TRONSANGES.

M. Robert LECAS se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, siège de l'enquête publique, les :

- mardi 24 septembre 2019 de 9H00 à 12H00
- vendredi 25 octobre 2019 de 14H30 à 17H30

.../...

ainsi qu'à la mairie de LA MARCHE, le :

- mercredi 2 octobre 2019 de 9H00 à 12H00

à la mairie de MESVES-SUR-LOIRE, le :

- mercredi 9 octobre 2019 de 10H00 à 12H00

à la mairie de POUILLY-SUR-LOIRE, le :

- samedi 12 octobre 2019 de 9H15 à 12H00

à la mairie de TRACY-SUR-LOIRE, le :

- mercredi 16 octobre 2019 de 9H00 à 12H00

et à la mairie de TRONSANGES, le :

- mardi 22 octobre 2019 de 14H00 à 17H00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État"),
- à la Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement et guichet unique ICPE,
- en mairies de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, LA MARCHE, MESVES-SUR-LOIRE, POUILLY-SUR-LOIRE, TRACY-SUR-LOIRE et TRONSANGES,
- aux sièges des communautés de communes LOIRE, NIÈVRE ET BERTRANGES et LOIRE, VIGNOBLES ET NOHAIN.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Mme Sylvie LEBOUAR – Direction départementale des territoires de la Nièvre – 24 rue Charles Roy – 58000 NEVERS (Tél : 03.86.71.52.57 – e-mail : sylvie.lebouar@nievre.gouv.fr)